

blesse. Aux notables appartenait également l'élection des quatre échevins et des douze conseillers de ville ; ces derniers étaient élus pour six ans, et les deux nouveaux échevins étaient pris parmi eux.

Ce système d'élection était, comme on le voit, infiniment plus large que celui dont nous jouissons aujourd'hui, plus véritablement populaire, et il prouve que les sages idées libérales ne datent pas absolument de notre époque. Les trois candidats pour la place de prévôt des marchands, élus par les notables dans l'assemblée du 16 décembre 1784, furent inscrits nominativement sur une liste dont la présentation au roi eut lieu vers la fin du même mois, et Louis Tolozan fut celui qui obtint la préférence du Monarque. Ainsi donc, au commencement de l'année 1785, le consulat fut composé de la manière qui suit :

*Prévôt des Marchands.*

Messire Louis Tolozan de Monfort, écuyer.

*Échevins.*

Noble Léonard Gay, échevin sortant à la fin de l'année.

Noble Louis-Joseph Baroud, idem.

Noble Jean-Antoine Tavernier, nouvellement élu.

Noble Claude Lemoyne, idem.

*Conseillers de ville.*

Thomas-Gonin de Lurieu, ancien échevin.

Jean-Baptiste Lacour, idem.

Jean-Marie Rousset, idem.

André Rambaud, idem.

Jacques-François Vauberet-Jacquier.